

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AERIENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, Zaire				
R.C.A. Gabon, Maroc.				
Algérie, Tunisie.	-	-	20.000f.	40.000f
Etranger : Autres Pays			23.000f	46.000f
Prix du numéro	Année courante 600 f	Année ant.	700f.	
Par la poste :	Majoration de 130 f	par numéro		
Journal légalisé	900 f		Par la poste	-

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée ... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 1520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

CONVENTION MINIERE

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

2020

21 février Convention minière pour or passée en application de la loi n° 2016-32 du 08 novembre 2016 portant Code minier 1223

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 1243

PARTIE OFFICIELLE

CONVENTION MINIERE

MINISTERE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

Convention minière du 21 février 2020
pour or passée en application de la loi n° 2016-32
du 08 novembre 2016 portant Code minier

PERIMETRE DE KANOUMBA

ENTRE

L'Etat du Sénégal ci-après dénommé l'Etat représenté par :

Madame Aïssatou Sophie GLADIMA, Ministre des Mines et de la Géologie

Sphères Ministérielles Ousmane Tanor DIENG de Diamniadio-Bâtiment

B-, Derrière le CICAD BP : 45743 Dakar, tél : (+221) 33 889 02 43

D'UNE PART

ET

La Société MASSAWA JERSEY LIMITED ci-après dénommée la

société représentée par Monsieur Mouhamed David MBAYE, dûment autorisé,

D'AUTRE PART